

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : InsulThin® HT

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Réservé aux installations industrielles et aux utilisateurs
professionnels.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

isolation microporeuse

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
dioxyde de silicium	7631-86-9	>= 70 - < 90
carbure de silicium	409-21-2	>= 30 - < 50
fibres de verre à filament continu	Non attribuée	>= 30 - < 50
fibres de silicate de magnésium	Non attribuée	>= 30 - < 50

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
 Protéger l'oeil intact.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
 Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Eau pulvérisée
Mousse

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux : Aucune

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et frais.

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA
		TWA (Poussière)	80 mg/m ³ / %SiO ₂ (Silice)	OSHA
		TWA	6 mg/m ³ (Silice)	NIOSH REL
carbure de silicium	409-21-2	TWA (respirable)	5 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (poussière totale)	15 mg/m ³	OSHA
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m ³	OSHA
		TWA	0.1 fibres/cm ³	ACGIH
		TWA (fraction inhalable)	10 mg/m ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m ³	ACGIH
Fibres vitreuses synthétiques, fibres de laine de verre	Non attribuée	TWA (fibres)	1 fibres/cm ³	ACGIH
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNOS)	Non attribuée	TWA (particules respirables)	3 mg/m ³	ACGIH
		TWA (particules inhalables)	10 mg/m ³	ACGIH
Particules non réglementées autrement (PNOR)	Non attribuée	TWA (respirable)	5 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (poussière totale)	15 mg/m ³	OSHA
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m ³	OSHA

Mesures d'ordre technique

: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques afin de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des exigences ou des directives de limites d'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.	
Protection des mains Matériau	: Gants de protection
Remarques	: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: matelas
Couleur	: blanc
Odeur	: aucune
Seuil de l'odeur	: Sans objet
pH	: Sans objet
Point/intervalle de fusion	: 1,500 - 1,550 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: Sans objet
Taux d'évaporation	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure	: Sans objet

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative	: Sans objet
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Inconnu.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants forts

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Composants:****dioxyde de silicium:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

carbure de silicium:

Toxicité aiguë par voie orale	: NOAEL (Rat, femelle): 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Toxicité aiguë par inhalation	: (Rat, femelle): Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.
Toxicité cutanée aiguë	: NOAEL (Rat, mâle et femelle): 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

fibres de verre à filament continu:

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

fibres de silicate de magnésium:

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Résultat: irritant

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Résultat: irritant

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Autres informations**Produit:**

Remarques: Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****dioxyde de silicium:**Coefficient de partage (n-
octanol/eau) : log Pow: 0.53 (25 °C)
pH: 7**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**Potentiel d'appauvrissement
de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie
82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602
des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été
fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II
appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la
Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la
qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en
conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux
et internationaux.
Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion cutanée ou irritation
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Hydrophobic Microporous Thin Blanket Insulation

Version 2.0

Date de révision 05/07/2021

Date d'impression 05/07/2021

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 05/07/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.